



Solidarité Logement dans la Boucle

(Association loi 1901)

15 Avenue d'Eprémesnil 78400 Chatou

☎/📠 : 01.30.71.08.06 E-mail : ass.slb@wanadoo.fr

Site internet : www.solidaritelogementboucle.org

Avril 2008

SLB INFOS N°5

INFORMATIONS NATIONALES

Formation des commissions spécialisées dans la prévention des expulsions

Le décret relatif à la **commission** spécialisée de coordination des actions de **prévention des expulsions locatives** vient de paraître au journal officiel. Il prévoit la possibilité de créer dans **chaque département une commission spécialisée** dans la prévention des expulsions. La composition de la commission est décrite dans la loi. Sont membres de droit de la commission: le Préfet, le président du conseil général, le maire de la commune concernée, un représentant de l'organisme payeur des aides personnalisées au logement. L'article stipule également **que peuvent participer à ces commissions, avec voix consultative, des représentants** des bailleurs sociaux ou privé, des associations de locataires, **les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées** et des membres de la commission de surendettement.

La commission a pour objet de formuler des avis auprès des instances décisionnelles (CAF, FSL, Préfet) et des recommandations auprès des bailleurs, en vue du relogement des locataires en situation d'impayés, des maires ou représentants d'EPCI afin d'assurer le relogement des personnes expulsées. Elle formule également des recommandations à la commission de surendettement afin qu'elle propose des plans d'apurement des dettes locatives. Dans une lettre adressée à l'ensemble des préfets le 22 février dernier, le 1er ministre invite les préfets « à tout mettre en œuvre, dès la publication du décret rendant possible la création d'une commission de coordination des actions de prévention, pour que les acteurs locaux du logement et les principaux décideurs concernés en permettent la mise en place, et pour qu'une enquête sociale soit réalisée dans ce cadre, sauf refus du locataire, avant la décision de recours à la force publique ».

Décret n°2008-187 du 26 février 2008 relatif à la commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives. Texte disponible au bureau dans le classeur « expulsion » ou sur demande par envoi mail.

Nuit de solidarité

Jeudi 21 février, à Paris

« La Nuit solidaire pour le logement, organisée par 27 associations, a rassemblé entre 8 000 et 10 000 personnes, place de la République. Militants associatifs, salariés, bénévoles, personnes sans abri ou mal logées, citoyens, artistes, se sont rassemblés pour que personne ne soit contraint de vivre à la rue, pour appliquer le droit au logement pour tous, pour lutter contre l'habitat indigne, pour dénoncer les expulsions locatives... Dans une lettre au Premier ministre qui fut lue solennellement en ouverture de cette nuit solidaire, les associations soulignent que les mesures d'urgence à prendre aujourd'hui "nécessitent à la fois des choix et une volonté politique sans faille. Elles doivent traduire un changement radical dans la conception même de la prise en charge des plus démunis, comme dans les logiques de politique du logement et des moyens qui lui sont affectés». Depuis la publication du rapport Pinte, le 29 janvier dernier, rien n'a véritablement démarré et les associations, qui avaient alors exprimé leurs déceptions à propos des mesures concernant le logement et à propos des moyens affichés, ont perçu jour après jour combien leur mobilisation était indispensable. » Sylvaine Villeneuve - extrait de la Gazette de la Fnars de février 2008.

Loca-Pass

Depuis la récente loi n°2008-111 du 8 février 2008 sur le pouvoir d'achat, toute **personne quelle que soit sa situation peut accéder à un prêt Loca-Pass du 1% logement pour financer son dépôt de garantie**, cette avance était jusqu'alors réservée aux seuls salariés concernés par le 1% et aux jeunes de moins de 30 ans. L'avance Loca-Pass est étendue à tout locataire entrant dans un logement appartenant à un bailleur privé ou social. En revanche la garantie contre les impayés de loyers Loca-Pass qui protège le propriétaire contre les impayés de loyers et de charges pour un montant maximum de 18 mois de loyers et charges, reste réservée aux salariés et aux jeunes de moins de 30 ans.

Revalorisation annuelle des aides sociales

Le revenu minimum d'insertion (RMI), a été revalorisé de 1.6% au 1er janvier 2008, il est désormais de 447.91€ pour une personne, de 671.87€ pour 2 personnes et de 806.24 € pour 3 personnes. L'AAH (allocation aux adultes handicapés) est relevée de 1.1% et s'élève à 628.10 €. Les aides au logement seront désormais alignées sur **l'indice des loyers**. Les AL ou APL viennent d'être revalorisées de 2.76% à compter du 1^{er} janvier 2008. Pour la première fois ces aides voient leurs montants indexés sur l'évolution de l'indice de référence des loyers, conformément à la loi du 5 mars 2007. *Pour plus d'informations voir dans le dossier « Infos » au bureau*

LES YVELINES

CAF des Yvelines

La CAF des Yvelines va modifier son système de déclaration de revenus, le traditionnel recalcul des allocations logements qui avait lieu au mois de juillet à partir des informations fournies au mois de mars par le locataire, est supprimé. Désormais la CAF des Yvelines sera en lien direct avec le centre des impôts. Les allocations seront calculées en fonction de la déclaration d'impôts de l'année passée (au mois de janvier selon nos informations).

ACTUALITE DE NOS COMMUNES

Elections municipales 2008

Vous aviez été informé par le précédent bulletin que des questionnaires avaient été envoyés aux candidats aux municipales et aux cantonales de la boucle. Le questionnaire ainsi que les réponses des candidats ont été mis en ligne sur notre site Internet. 6 candidats nous ont répondu : Mme Pinilla Lopez, Mme Penez, M Thévenon, M Grison, M Bel, M Fournier.
